

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 11 JUILLET 2008

L'an deux mille huit, le onze juillet, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD
Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier
BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, Nicole POLBOST, Guy COLLIN, Nicolas
FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Gérald COTTIN, Gérard ARVIN-BEROD, Evelyne DESABRE.

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Roland GILBERT

POUVOIR(S) : de Gérald COTTIN à Bernard GOND
Gérald ARVIN-BEROD à Roland GILBERT
Evelyne DESABRE à Nicole POLBOST

* * *

Adoption à l'unanimité des procès verbaux du 16 mai et du 27 juin 2008

* * *

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention établie en 2005 entre la Commune et le Conseil Général concernant le fonds solidarité pour le logement et conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

Il donne également lecture d'un courrier en date du 5 mai 2008 rappelant les termes de l'article 8 de la dite convention relatif au renouvellement de ce document pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Pour l'année 2008, il est proposé à titre indicatif une contribution de 1,93 € par ménage pour l'aide au logement.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de participer à hauteur de 1200 €.

Il est également rappelé que le conseil municipal ne souhaite pas y inclure le versement pour l'eau, l'électricité et le téléphone, les aides ponctuelles sont étudiées au cas par cas par le C.C.A.S.

* * *

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT PREVENTION ROUTIERE :

A la demande du Comité du Cher de la Prévention Routière, il y a lieu de désigner un correspondant municipal. Il sera chargé de monter des actions avec les organismes concernés dans le cadre d'animation et de prévention.

Sont candidats : Messieurs Gérard COTTIN et Alain JULIEN

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

19 bulletins trouvés dans l'urne

M.COTTIN : 3 voix

M. JULIEN : 16 voix

Monsieur Alain JULIEN est désigné en tant que correspondant de la prévention routière

* * *

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DES PONTS SNCF DE CHAMPVALLIER, DE LA RD 26 ET DU COLINET :

Dans le cadre de ce dossier, le conseil municipal demande la fourniture d'esquisse des ponts à refaire concernant notre commune et l'engagement d'aménager les quais de la gare de Nérondes quant à l'accessibilité et la sécurité des voyageurs.

Les propositions faites ne correspondent pas à ce qui a été annoncé lors de la réunion de concertation du 2 juin 2008.

Par conséquent, la décision de délibérer est à nouveau reportée à une séance ultérieure, un courrier de doléances sera transmis à la SNCF.

* * *

SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une rencontre organisée le 7 mai dernier avec les représentantes de la caisse d'allocations familiales dans le cadre du contrat temps libre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'un contrat enfance avec la caisse d'allocations familiales pour une durée de 4 ans :

* à effet du 01/01/2008 pour les actions déjà financées dans le contrat temps libre précédent et maintenues et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

* * *

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DU SIETAH DE L'AIRAIN :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical du S.I.E.T.A.H de l'Airain et de ses affluents a approuvé à l'unanimité, lors de la séance du 05 juin 2008, le transfert du siège social du syndicat à la Mairie de Dun-sur-Auron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au changement d'adresse du S.I.E.T.A.H de l'Airain et de ses affluents.

EXPOSITION ITINERANTE DE LA FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA REGION CENTRE :

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du conseil municipal l'action et le but de cette exposition scientifique itinérante parrainée par les services du Conseil Régional.

A l'unanimité, le conseil municipal accorde la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes afin d'accueillir pour l'année scolaire 2008-09 la nouvelle exposition qui s'intitulera « de la Terre à l'univers ». Cette manifestation est programmée du 12 au 19 novembre 2008 et sera ouverte aux groupes scolaires de la commune et des écoles avoisinantes.

* * *

COTISATIONS 2008 AU COMITE DE DEFENSE DE LA LIGNE SNCF :

Par courrier en date du 21 mars 2008, le Comité de Défense de la ligne SNCF VIERZON/BOURGES/SAINCAIZE procède à l'appel de cotisation pour l'année 2008 qui est fixé à 0,03 € par habitant. En considération du nombre d'habitants de notre commune qui est de 1618, le montant à régler s'élève à 48,54 €. Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

* * *

TRAVAUX DE MENUISERIE AU PRESBYTERE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Paroisse Saint-Etienne de Nérondes qui informe la municipalité des travaux de réhabilitation à envisager dans les salles paroissiales, propriété de la commune, pour un montant de :

Montant HT	5 371.00 €
TVA	1052.72 €
Montant TTC	6 423.72 €

Suite à un entretien avec un représentant du comité paroissial et l'étude des devis, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition du conseil paroissial économique, qui conscient du coût, propose de prendre en charge une partie des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent la proposition du comité paroissial et le plan de financement suivant :

- Fonds propres	: 2 996.72 €
- Subvention paroissiale	: 3 427.00 €

Cette dépense sera imputée au compte 2135 de la section investissement.

PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une proposition d'achat émanant de Monsieur Robert ANDRE, propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée AB n°002 « Pré Cholet » d'une contenance de 2 ha 20 ca situé en zone ND (zone de protection naturelle) pour un montant de 13.000 €.

Après débat, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- abstention : 4
- pour : 2 voix
- contre : 13 voix

Les membres du conseil décident de ne pas retenir cette proposition.

* * *

CHANGEMENT DE DESTINATION DU LOGEMENT DE FONCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Initialement le RASED (réseau d'aide scolaire aux enfants en difficulté) était installé à BAUGY et couvrait la totalité d'un secteur. Depuis la rentrée 2007, un nouveau découpage a été réalisé en instituant deux RASED l'un à BAUGY l'autre à NERONDES, implanté à l'école élémentaire pour 39 communes. Monsieur le Maire propose pour des raisons pratiques et de discrétion pour les enfants et les intervenants, que le logement vacant du 1^{er} étage de l'établissement soit désaffecté dans sa destination actuelle et réaffecté en tant que local scolaire en le rattachant à l'établissement.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

* * *

MISE EN VENTE DE L'ECOLE DESAFFECTEE SISE, 79 GRANDE RUE :

Le conseil municipal décide la mise en vente de l'école désaffectée sise, 79, grande rue selon une évaluation de base d'un montant de 80.000 € négociable. Il donne mandat à Maître CHAUME, notaire communal ainsi qu'aux deux agences immobilières de la commune pour toute formalités de publicité. Cette délibération annule et remplace celle du 27 avril 2006

* * *

DEMANDES DE SUBVENTION :

Les membres du conseil municipal, après avoir étudié les demandes de subvention provenant de :

- Prométhée
- Maisons Familiales Rurales du Val de Loire (MFR)
- APADVOR (déficients visuels)
- Conseil départemental de l'accès au droit du Cher
- Amicale des secrétaires de Mairie du Cher

- Secours Populaire Français
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)
- Fédération Française des Sclérosés en plaques (NAFSEP)

décident à l'unanimité d'octroyer la somme de 130 € au Secours Populaire Français et de répondre dans la négative aux autres demandes formulées.

* * *

MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DE L'AFPA :

Monsieur le Maire présente la motion de soutien émanant des représentants du personnel de l'AFPA, organisme de formation et de qualification professionnelle pour les demandeurs d'emploi et les salariés en demande de perfectionnement et de mobilité professionnelle, menacé de disparition.

Il propose au conseil municipal d'adhérer à cette motion pour le maintien de l'AFPA en région Centre et de voter à main levée pour manifester son accord.

A l'unanimité, avis favorable des membres du conseil.

* * *

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP COMMUNAL 2008 :

Monsieur le Maire expose la nécessité d'ajustements budgétaires et propose les virements de crédits suivants :

- 10222 (IR) : + 14.179 €
- 2135 (ID) : + 14.179 €

- 2033 (IR) : +1.220 €
- 2151 (ID) : +1.220 €

- 616 (DF) : - 156 €
- 66111 (DF) : + 156 €

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

* * *

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES -

- informations complémentaires apportées par Monsieur le Maire relatives à la délibération du 16 mai 2008 « ajustement de la garantie financière communale pour réaménagement d'un prêt de la S.E d'H.L.M France Loire » (pour la réhabilitation de 8 logements au lotissement le Vignoux)
- lettre de remerciements du club de tennis de Nérondes pour la subvention 2007
- informations relatives à l'immeuble GARBAN (prix de vente proposé par les héritiers)
- proposition de la compagnie « les Trois Elfes » pour une représentation théâtrale en fin d'année dans la salle des fêtes

- proposition concernant l'exposition itinérante du musée de l'histoire de la chirurgie
- circulaire de la Mise 18 pour l'instauration, par arrêté préfectoral, d'un couvert environnemental (bandes enherbées) le long des cours d'eau
- présentation par Monsieur Laurent REVIDON, adjoint, du projet national de recherche d'un site de stockage pour les déchets radioactifs de faible activité à vie longue concernant 10 cantons du Sud à l'Est de Bourges.

* * *

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.